

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 MARS 2007**

**I - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES
SEANCES DU 15 FEVRIER 2007 ET 2 MARS 2007.**

Vote : Pour : 21

Ne prennent pas part aux votes : 6

(Mme GENILLIER, Mme BARGOIN, Mme CONSTANCIAS,
M.CARTON, M. LAVEST, M. BRUHAT)

**II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU
MAIRE**

1 - Signature d'un contrat avec la compagnie Jeanne Bouillotte - 25 rue de la Rocade 63100 CLERMONT-FERRAND - pour le spectacle de marionnettes « Poucet » le 21/02/07, dans le cadre de la saison culturelle, pour un montant de 630 € TTC.

2 - Signature d'un contrat avec Gilles Roubertou, accordéoniste et chanteur - 11 allée Saint Vincent 63430 PONT DU CHATEAU - pour une représentation le 24/02/07 lors du traditionnel goûter des Guenilles, dans le cadre de la saison culturelle 2006/2007, pour un montant de 410 € TTC.

3 - Signature d'un contrat de cession avec l'AGORA (Association pour la gestion de l'Orchestre d'Auvergne) - 2 rue Urbain II 63000 CLERMONT-FERRAND - pour le concert du 17/03/07 en l'Eglise St Martin, dans le cadre de la saison culturelle, pour un montant de 3.165 € TTC.

4 - Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Musique et Partage » du centre musical de Roche la Molière (42) pour la représentation musicale de l'Harmonie de Lougansk (Ukraine) le 4 mai 2007, dans le cadre de la saison culturelle 2006/2007, pour un montant de 500 € TTC.

5 - Signature d'une convention de prêt d'exposition « Il était une fois » avec la Bibliothèque Départementale de Prêt dans le cadre d'un « raconte-tapis » organisé à la bibliothèque en juin 2007, à titre gratuit.

6 - Convention de partenariat pour la création d'un guide de visite de ville /bourg de caractère avec le Parc Naturel Régional LIVRADOIS-FOREZ à titre gracieux .

7 - Marché public suite à procédure adaptée avec avec l'agence SEPIA à COURPIERE pour la composition graphique du bulletin municipal 2006 pour un montant total HT de 945,00 €.

8 - Marché public suite à procédure adaptée avec l'imprimerie CHAMBRIAL à COURPIERE pour l'impression du bulletin municipal 2006 pour un montant de 3533,00€ HT.

9 - Marché public suite à procédure adaptée avec l'entreprise GREEN CLEAN - la poterie -42110 PONCINS en vue de l'installation de l'arrosage automatique , le terrassement et l'engazonnement du stade BONHOMME pour un montant HT de 30316,00 € HT (décision de la CAO du 23 octobre 2006).

III – AFFAIRES GENERALES

III / 1 – Objet : ELECTION DE LA ROSIERE.

Vu les trois candidatures enregistrées,

Au 1^{er} tour de scrutin : Mademoiselle Candice LEBLANC est élue à la majorité Rosière 2007.

**III / 2 – Objet : VALIDATION PASSATION BAIL
POUR LE LOCAL COMMERCIAL DU 10 AVENUE
DE LA GARE.**

1^o) Autorise la passation d'un bail pour un espace commercial, sis 10 avenue de la Gare, avec Mademoiselle CHAPUIS pour un montant de 253,65 Euros par mois.

Vote : Pour : 21 Abstention : 6

**III / 3 – Objet : ELECTION D'UN REPRESENTANT
AU SYNDICAT DE LA FORET D'AUBUSSON.**

1^o) Elit Mr MAGAUD André en tant que délégué de la Forêt d'AUBUSSON en remplacement de Mme CHASSAGNE Claudette.

Vote : Pour à l'unanimité.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

**IV / 1 – Objet : VOTE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2006 (BUDGET PRINCIPAL,
EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).**

Le Conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Ernest FARGEVIEILLE,

**■ Approbation du Compte Administratif 2006 –
Budget Commune**

Approuve le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté par un résultat de clôture net de **1 412 586,39 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**■ Approbation du Compte Administratif 2006 –
Budget Eau**

Approuve le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté par un résultat de clôture net de **89 188,38 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**■ Approbation du Compte Administratif 2006 –
Budget Assainissement**

Approuve le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté par un résultat de clôture net de **155 291,37 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**■ Approbation du Compte Administratif 2006–
Budget Régie du Cinéma**

Approuve le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté par un résultat de clôture net de **7 803,83 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**IV / 2 – Objet : VOTE DES COMPTES DE GESTION
2006 (BUDGET PRINCIPAL, EAU,
ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).**

1^o) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2^o) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3^o) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

4^o) **Statue** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**■ Approbation du Compte de Gestion 2006 –
Budget Commune**

Vote : Pour à l'unanimité.

**■ Approbation du Compte de Gestion 2006 –
Budget Eau**

Vote : Pour à l'unanimité.

**■ Approbation du Compte de Gestion 2006 –
Budget Assainissement**

Vote : Pour à l'unanimité.

■ Approbation du Compte de Gestion 2006 – Budget Régie du Cinéma

Vote : Pour : 26 Abstention : 1

IV / 3 – Objet : Affectation des résultats 2006 (BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).

■ Affectation des résultats exercice 2006 – Budget Commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 338 606,22 € et un excédent d'investissement de 73 980,17 €, Procède à l'affectation des résultats 2006 au budget primitif 2007 de la façon suivante :

Investissement : Au 001 « Excédents d'investissement reportés » pour 73 980,17 €

Au 1068 « Excédents de fonctionnement » capitalisés pour 1 023 606,22 €

Fonctionnement : Au 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour 315 000,00 €

Vote : Pour à l'unanimité.

■ Affectation des résultats exercice 2006 – Budget Eau

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 88 993,25 € et un excédent d'investissement de 195,13 €, Procède à l'affectation des résultats 2006 au budget primitif 2007 de la façon suivante :

Investissement : Au 001 « Excédents d'investissement reportés » pour 195,13 €

Au 1068 « Excédents de fonctionnement » capitalisés pour 38 993,25 €

Fonctionnement : Au 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour 50 000,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

■ Affectation des résultats exercice 2006 – Budget Assainissement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 96 097,93 € et un excédent d'investissement de 59 193,44 €. Procède à l'affectation des résultats 2006 au budget primitif 2007 de la façon suivante :

Investissement : Au 001 « Excédents d'investissement reportés » pour 59 193,44 €.

Au 1068 « Excédents de fonctionnement » capitalisés pour 96 097,93 €

Fonctionnement : Au 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour 0,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

■ Affectation des résultats exercice 2006 – Budget Régie cinéma

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 7 773,83 €, Procède à l'affectation des résultats 2006 au budget primitif 2007 de la façon suivante :

Fonctionnement : Au 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour 7 773,83 €.

Vote : Pour : 26 Abstention : 1

IV / 4 – Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE – ANNEE 2007.

Adopte les taux de fiscalité inchangés pour l'année 2007, ainsi que le produit attendu.

| | Taxe d'habitation | Foncier bâti | Foncier non bâti |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Taux 2005 | 11.18 % | 17.81 % | 59.90 % |
| Taux 2006 | 11.18 % | 17.81 % | 59.90 % |
| Taux 2007 | 11.18 % | 17.81 % | 59.90 % |
| Base d'imposition prévisionnelle 2007 | 4 553 000 € (+ 1,52 %) | 4 901 000 € (+ 3,55 %) | 59 200 € (+ 1.72 %) |
| Produit | 509 025 € | 872 868 € | 35 461 € |

Vote : Pour : 25 Abstention : 2

IV / 5 – Objet : REVISION DES TARIFS DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2007.

| DESIGNATIONS | TARIF 2006 | TARIF 2007 |
|--|-------------|-------------|
| Abonnés commune COURPIERE | | |
| 1) Redevance annuelle abonnement compteur : | | |
| - consommation inférieure à 1000 m ³ | 38,85 | 39,63 |
| - consommation supérieure à 1000 m ³ | 78,23 | 79,80 |
| 2) Prix au mètre cube | 0,69 | 0,72 |
| Abonnés commune VOLLORE-VILLE bénéficiant d'une réduction de 10% sur les tarifs pratiqués à COURPIERE | | |
| 1) Redevance annuelle abonnement compteur : | | |
| - consommation inférieure à 1000 m ³ | 34,97 | 35,67 |
| - consommation supérieure à 1000 m ³ | 70,41 | 71,82 |
| 2) Prix au mètre cube | 0,62 | 0,65 |
| Taux de la redevance de l'assainissement (m³ consommée) de d'eau | 1,16 | 1,19 |

Vote : Pour : 21 Contre : 2 Abstention : 4

IV / 6 – Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2007 (PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).

■ Budget primitif 2007 - Budget Commune

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à **3 500 622,00 €**

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **3 751 709,39 €.**

Vote : Pour : 21 Contre : 6

■ Budget primitif 2007 - Budget Eau

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à **344 553,33 €.**

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **462 455,35 €.**

Vote : Pour : 25 Contre : 2

■ Budget primitif 2007 - Budget Assainissement

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à **271 222,55 €.**

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **434 458,92 €.**

Vote : Pour : 25 Contre : 2

■ Budget primitif 2007 - Budget Régie du Cinéma

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à **51 073,83 €.**

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **30,00 €.**

Vote : Pour : 24 Abstention : 3

IV / 7 – Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2007 AUX ASSOCIATIONS.

Evolution en moyenne de 1,8 % des subventions aux associations :

| ASSOCIATION | MONTANT |
|--|---------|
| ACIAC | 900 |
| ACPG - CATM | 160 |
| ACVB | 384 |
| AINES DE LA DORE | 395 |
| AMICALE DU MEGAIN | 160 |
| AMICALE PHILATELIQUE | 160 |
| AMIS DE LIMARIE | 160 |
| ARC EN CIEL | 160 |
| ART CULTURE ET PATRIMOINE | 160 |
| A.I.A. | 78 157 |
| AUTRES | 2 707 |
| AVT GARDE GYM SPORTIVE ET ART | 0 |
| BIBLIOTHEQUE ECOLE PUBLIQUE | 343 |
| BOXING CLUB | 358 |
| BOXING CLUB CHALLENGE ALEJO | 0 |
| CAC FONCTIONNEMENT | 1 730 |
| CAC ROSIERE | 18 000 |
| CIBI ABEILLE | 160 |
| CLUB ACCORDEON | 330 |
| CLUB MINERALOGIQUE | 160 |
| COMITE DE JUMELAGE | 1 038 |
| COMITE DES ŒUVRES SOCIALES | 12 500 |
| COMPAGNIE HELENA | 500 |
| CONFEDERATION DU LOGEMENT | 160 |
| CONJOINT SURVIVANT | 160 |
| CTR ENTENTE RUGBY | 500 |
| DOMISOL ECOLE DE MUSIQUE FANFARE | 2 036 |
| ECURIE CHIGNORE | 240 |
| FNACA | 160 |
| FOYER LAIC | 3 700 |
| GYM TONIC | 160 |
| JOIE DE VIVRE SANS ALCOOL | 160 |
| LA CLEF | 160 |
| LA RUCHE ANIMATION MAISON DE RETRAITE | 245 |
| LES CAMPAROS | 208 |
| LES CANOTIERS | 330 |
| LES DOIGTS AGILES | 160 |
| MARCHE DU COUCOU CAMPAROS | 150 |
| ŒUVRES PUPILLES ORPHELINS SAPEURS POMPIERS | 176 |
| OFFICE SPORTIF COURPIEROIS | 0 |
| PAYS DE COURTESSERRE | 160 |
| PETANQUE DE LIMARIE | 234 |
| PETANQUE DU FOIRAIL | 234 |
| RALLYE DES MONTS DOME ECURIE CHIGNORE | 0 |
| RAVALEMENT DE FACADES | 35 000 |
| RESTOS DU CŒUR | 545 |
| SOCIETE DE BOULES (La Boule Courpiéroise). | 234 |
| SOCIETE DE CHASSE | 520 |
| SOCIETE DE PECHE | 520 |
| TEAM DORE EVASION | 348 |
| TENNIS CLUB | 900 |
| UNION DES SAPEURS POMPIERS | 3 583 |
| USC | 9 925 |
| USC TOURNOI DE MOINS DE 13 ANS | 310 |
| VIEILLES SOUPAPES | 160 |
| TOTAL : | 180 000 |

Vote : Pour : 22

Ne prennent pas part aux votes : 5
(R. LAVEST, E. FARGEVIEILLE, P. FONLUPT, C. MAZELLIER, E. MOULIN)

V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

V / 1 – Objet : POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

V / 2 – Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR – RENOVATION DU STADE BONHOMME.

Projet de rénovation du stade E. BONHOMME qui accueille les scolaires et entre autre l'école de football de l'USC comptant 150 jeunes est projetée pour l'année 2007 en lien avec l'ouverture de l'espace P.de COUBERTIN .

L'équipement réalisé offrira :

- Une rénovation lourde de terrain de sport engazonné
- Création d'un arrosage automatique
- Construction de sanitaires publics extérieurs
- Fourniture matérielle pour création main courante avec abris de touche et buts
- Clôture d'enceinte avec filet par ballon

Ce projet peut recevoir une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire des crédits parlementaires de Mr CHASSAIGNE André, Député, concernant les dépenses hors engazonnement et arrosage automatique, de 6500 €.

1) approuve l'avant-projet des travaux de la rénovation du stade E. BONHOMME.

2) sollicite une subvention exceptionnelle la plus élevée possible auprès du Ministère de l'Intérieur.

3) prévoit à cet effet les inscriptions nécessaires lors du prochain budget primitif.

| Coût estimatif HT : | |
|---|--------------------|
| • Construction de sanitaires publics extérieurs | 10 000,00 € |
| • Fourniture matérielle pour la création d'une main courante avec abris de touche et buts | 28 000,00 € |
| • Clôture d'enceinte avec filet pare ballon | 8 000,00 € |
| | 46 000,00 € |
| Imprévus (5%) | 2 300,00 € |
| TOTAL GENERAL | 48 300,00 € |
| Financement : | |
| • Subvention FFF | 4 500,00 € |
| • Subvention Conseil Général (25% subvention sur 36 000 € H.T.de dépenses subventionnables) | 9 000,00 € |
| • Subvention exceptionnelle Ministère de l'Intérieur | 6 500,00 € |
| • Fonds propres | 28 300,00 € |
| | 48 300,00 € |

Vote : Pour à l'unanimité.

V / 3 – Objet : VALIDATION MARCHÉ CURAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.

Les principaux éléments de cette consultation font apparaître :

- 3 demandes de D.C.E.
- Critères d'attribution : valeur technique de l'offre, prix des prestations, délai d'intervention.
- 3 réponses :

| N° | Entreprise | Montant HT après analyse |
|----|-----------------------|--------------------------|
| 1 | SRA SAVAC | 14 190,00 € |
| 2 | DUBOST Assainissement | 23 819,60 € |
| 3 | SEMERAP | 5 598,30 € |

L'analyse technique des offres validée par la commission d'appel d'offres du 22 mars 2007, fait état que l'entreprise SEMERAP est la seule à exonérer le coût du transport et à appliquer une dégressivité de la tarification horaire en fonction du temps d'intervention,

- 1) adopte la procédure adaptée
- 2) retient l'offre de la SEMERAP.
- 3)

Vote : Pour : 21 Abstentions : 6

V / 4 – Objet : VALIDATION ETUDE FAISABILITE – CREATION DE TROIS LOTISSEMENTS.

Considérant, la nécessité d'engager une consultation publique en vue de disposer d'une étude de faisabilité de trois lotissements dans les futures zones à urbaniser du Pan de RIOL, cime de BARBETTE et des TAILLADES .

Considérant que la consultation prévoit les éléments suivants :

1- Procédure de passation :

Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Lot unique

Publicité du 1^{er} février 2007

Commission d'ouverture des plis du : 2 Mars 2007

Retraits de dossier :

DG Conseil

GEOVAL (pas de réponse)

S.E.A.U.

B.G.N. (pas de réponse)

Critère n°1 : Valeur technique (40 points)

Critère n°2 : conditions financières des honoraires (35 points)

Critère n°3 : Délais d'intervention (25 points)

Considérant l'analyse technique des offres validée par la commission d'appel d'offres du 22 mars 2007 aboutissant aux éléments suivants :

| N° | Entreprise | Montant HT |
|----|---------------------------------|-------------|
| 1 | DG Conseil | 15 156,00 € |
| 2 | Société d'équipement d'Auvergne | 17 100,00 € |

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de l'entreprise SEAU comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un coût estimé de 17100,00€ HT

Vote : Pour : 20 Contre : 6 Abstention : 1

1) Retient l'entreprise SEAU pour mener l'étude de faisabilité pour la création de trois lotissements pour un coût de 17 100.00 € HT.

V / 5 – Objet : VALIDATION MARCHE DE DEMOLITION BATIMENT RUE BONHOMME.

Considérant, la nécessité d'engager une procédure négociée pour entreprendre la démolition de la grange sur la parcelle BL 707 se trouvant à l'angle de la rue BONHOMME et de l'avenue de THIERS,

Vu la procédure adaptée déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2006,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 mars 2007,

Considérant, le devis conforme de l'entreprise Coudert dont le siège social est situé à ROCHEFORT MONTAGNE (63) pour un montant de **28 500,00 € HT.**

1) retient l'entreprise Coudert comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un coût total de 28 500 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité.

V / 6 – Objet : ATTRIBUTION PRIMES DE RAVALEMENT AVENUE DE THIERS ET RUE DE LA PAIX.

1) Approuve le principe d'accorder à chaque propriétaire de la rue de la Paix et de l'Avenue de Thiers une prime de ravalement de façade exclusivement durant l'année 2007 pouvant atteindre au maximum 3 000 € ou 30 % du coût des travaux TTC.

Vote : Pour à l'unanimité.

VI – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

VI / 1 – Objet : ATTRIBUTION SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION POUR LA GESTION DE L'ESPACE JEUNES.

1) Fixe le montant de la subvention 2007 à l'A.I.A. à 78 157 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

VI / 2 – Objet : PRISE EN CHARGE DES BOISSONS DES ANIMATEURS ASSOCIATIFS POUR LES INITIATIVES MUNICIPALES CULTURELLES.

1) autorise la prise en charge des frais de boissons des animateurs associatifs lors des manifestations culturelles, sur présentation d'une facture de l'association tenant la buvette à cette occasion.

Vote : Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 5

VI / 3 – Objet : BILAN 2006 DU CAMPING ET DE LA PISCINE (POUR INFORMATION).

VII – QUESTIONS DIVERSES

VII / 1 – Objet : FIXATION DES TARIFS 2007 – LOCATION ENGINES DE LA COMMUNE.

→ reporté à une séance ultérieure

VII / 2 – Objet : FIXATION DE LA PARTICIPATION 2006/2007 AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MATERNELLE ET PRIMAIRE DE L'ECOLE PRIVEE.

- 586,40 € par élève en école maternelle (565,70 € en 2005)
- 190,85 € par élève en école primaire (184,12 € en 2005)

Vote : Pour : 25 Abstentions : 2